

Acte à classer

068

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-06-27T14-26-00.00 (MI238352657)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220620-068-BF (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : 68_2022_decision_modificative_1_budget_pole
liberal_ambulatoire

Date de décision : 20/06/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétairesActe : pesallpjdobDM01PSLA 8620220... Multicanal : Non

Pièces jointes :

68_2022_decision_m... Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/06/22 à 14:26

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 27/06/22 à 14:26

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 27/06/22 à 14:33

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	6
Absents	6
Total des votes	47

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 14 juin 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. LAMY, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. TIMON, M. DUCLOS, M. ROBILLOT

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. GIRARD, M. LEROY, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. BAPTIST

PROCURATIONS : Mme DE ANDRES à M RABEL, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à Mme ROSA, M. DUCLOS à M. CANTELOUP, M. ROBILLOT à Mme CACAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RUVEN

N° 68-2022 Décision Modificative n°1 – Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2022 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 77 850 €, comprenant :

En dépenses :

- Avenants travaux (nature 2313), reprenant l'extension parking ainsi que la voirie lourde, les sèches mains et l'ossature bois, pour la somme de 16 850 euros.
- Equipement cabinet dentaire (nature 2188), pour la somme de 61 000 euros.

D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitr	Antenne	Libellé	Montant
D	I	510	2188	21	PSLA	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 000,00 €
D	I	510	2313	23	PSLA	CONSTRUCTIONS	16 850,00 €
TOTAL							77 850,00 €

En recettes :

- FCTVA (nature 10222), correspondant aux recettes des nouveaux travaux cités ci-dessus, représentant la somme de 12 770 euros.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220620-068-BF
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

- Emprunt (nature 1641) permettant l'équilibre de la décision modificative, d'un montant de 65 080 euros.

D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitr	Antenne	Libellé	Montant
R	I	510	10222	10	PSLA	F.C.T.V.A.	12 770,00 €
R	I	510	1641	16	MAISONMEB	EMPRUNTS EN EUROS	65 080,00 €
TOTAL							77 850,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 77 850 € équilibré en section d'investissement à hauteur de 77 850 €.

Pont-Audemer, le 20 juin 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux
Michel LEROUX

